

## HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE VENDEUR

Sur vente d'immeubles, de terrains, de locaux commerciaux...

(T.V.A. incluse à 20%)

Arrêté du 29 décembre 2012 relatif à la publicité des prix.

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrain à bâtir
Jusqu'à 80 000€	5 000€ TTC	5000 % HT	5000 TTC
Jusqu'à 150 000€	7,00% TTC	7,00 % HT	7,00 % TTC
Jusqu'à 250 000€	6,00% TTC	6,00% HT	6,00 % TTC
Jusqu'à 350 000€	5,5% TTC	5,5% HT	5,5 % TTC
Jusqu'à 450 000€	5,00% TTC	5,0% HT	5,00 % TTC
Supérieur à 450 000€	4,50% TTC	4,50 HT	4,50 % TTC

-Les honoraires sont à la charge des vendeurs prévus au mandat de vente ou au mandat de recherche et de négociation.

-Tarifs valables à partir du 10 janvier 2023.

-La délivrance d'une note est obligatoire.

## HONORAIRES DE GESTION (taux de TVA en vigueur : 20%, en vigueur à compter du 15/10/2020)

GESTION	5,83 % HT des sommes encaissées (soit 7 % TTC)
ASSURANCE LOYERS IMPAYES	2,3 des sommes quittancés
Baux commerciaux et baux professionnelles	Venez nous consulter pour toutes demandes de devis

## HONORAIRES DE LOCATION (taux de TVA en vigueur : 20 %, en vigueur à compter du 15/10/2020)

Les honoraires de location (hors baux commerciaux et professionnels sont à la charge de bailleur ou du preneur, selon ce qui aura été prévu au mandat de recherche de locataire et / ou mandat de recherche d'un bien à louer.

- Entremise de négociation : à la charge du bailleur
- Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : partagés à concurrence de moitié entre le bailleur et le locataire (plafonnés à 5 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).
- Honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : partagés à concurrence de moitié entre le bailleur et le locataire (plafonnés à 2 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).

Surfaces habitables jusqu'à 99 m <sup>2</sup>	7 euros / m <sup>2</sup>	
	Bailleur	Locataire
Surfaces habitables de 99,01 m <sup>2</sup> à 120 m <sup>2</sup>	700 €	700 €
Surfaces habitables au-delà 121 m <sup>2</sup>	800 €	800 €
BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS	16,67 HT du loyer annuel hors charges (soit 20 % TTC) à la charge locataire(s)	

Pour tous meublés un forfait supplémentaire pour l'inventaire est appliqué.

## HONORAIRE DE SYNDIC : Les honoraires sont tous à la charge des copropriétaires.

Sur la base de 180 € TTC par lot hors services additionnels.

